



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 12 novembre 2020

Délibération n°63-2020 : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 septembre 2020

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université, notamment les articles 5 et suivants ;

Vu le règlement intérieur de l'Université, notamment l'article 1.3.5 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 septembre 2020.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 20
Membres représentés : 8

Suffrages exprimés : 27

- Pour : 27

- Contre : 0

Abstentions : 1

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Procès-verbal adopté de la séance du Conseil d'administration du 10 septembre 2020.